

## **Annonce**

# **COUPE DE FRANCE SOLOS**

Associée à la Coupe Inter-Régionale

**Compétition Nationale de Danse sur Glace**

**Organisée par ACADEMIE SPORT DE GLACE DIJON-BOURGOGNE**

**Du 21 au 23 Avril 2017**

**à DIJON**

**Sous l'égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace  
Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



## 1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

### **NOM DE LA COMPETITION**

COUPE DE France SOLOS

#### **LIEU**

Patinoire Municipale

Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres

1 Boulevard Trimolet – 21000 DIJON

### **PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS**

A effectuer entre le **21/03/2017** et le **27/03/2017**

Le Formulaire d'Inscription électronique, disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) doit être rempli par le club des compétiteurs et envoyé :

- par courrier électronique : à [competitions@csndg.org](mailto:competitions@csndg.org) et [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org)
- par voie postale au trésorier de la CSNDG.

### **FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME**

A envoyer par mail entre le **04/04/2017** et le **10/04/2017** à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org)

### **FORMULAIRE DE MUSIQUES**

A envoyer par mail avant le **28/03/2016** à : [asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr)

### **DELEGUE TECHNIQUE DE LA COUPE DE FRANCE SOLOS**

Annie MANCEAUX  
30 rue des Frères Glorieux  
51430 TINQUEUX  
06 83 21 30 43  
Mail : [rzir-est@csndg.org](mailto:rzir-est@csndg.org)

et

Eric LE MERCIER  
mail : [secretaire@csndg.org](mailto:secretaire@csndg.org)

### **TRESORIER DE LA CSNDG**

Lydie FERREY  
44 rue René Brunel, 76620 LE HAVRE - Tél. : 06 71 09 99 48  
Mail : [tresorier@csndg.org](mailto:tresorier@csndg.org)

### **ORGANISATEUR**

#### **Responsable accueil des officiels**

Florence BOISSON  
Tél. : 06 68 82 70 40  
Mail : [florence.boison8@orange.fr](mailto:florence.boison8@orange.fr)

#### **HÔTEL OFFICIEL**

HOTEL CAMPANILE DIJON – CONGRES  
CLEMENCEAU  
Tél. : 03 80 71 10 56  
16 Avenue Raymond Poincaré – 21000 DIJON

#### **Responsable accueil patineurs et dirigeants**

Corinne AUBERTIN  
Tél. : 06 28 57 14 92  
Mail : [philipe.aubertindl@orange.fr](mailto:philipe.aubertindl@orange.fr)

#### **OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE**

Tél. : 0892 70 05 58  
Adresse : 11 rue des Forges – 21000  
DIJON

## 2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Compétition est régie par le Règlement Intérieur ainsi que toutes les communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux compétiteurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et affectés selon la communication y afférent publiée sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les communications CSNDG en vigueur.

## 4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

**55 euros par Solo,**

à régler par chèque à l'ordre de du club organisateur: **ASGDB** ils sont à envoyer au trésorier de la CSNDG dans les dates indiquées au paragraphe 1 de cette annonce.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour raison médicale. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

## 5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Danses Libres et Danses d'Interprétation

Chaque patineur devra fournir lors de l'accréditation d'une compétition, **un CD individuel par épreuve**, comportant la musique d'excellente qualité. Les CD devront obligatoirement être d'un format audio lisible par tout lecteur standard (pas de format mp3 ou autres).

**Sur la jaquette et le CD seront inscrits :**

- **Nom du club,**
- **Nom / Prénom du patineur,**
- **Catégorie du patineur,**
- **Durée totale de la musique.**

Les concurrents devront avoir un CD de secours accessible très rapidement en cas de défaillance du CD présenté

**Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD audio ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.**

**La feuille de contenu de programme doit être envoyée entre les dates indiquées au paragraphe 1 à [compta\\_danse@csndg.org](mailto:compta_danse@csndg.org)** Dans le cas d'un envoi tardif de la feuille de contenu de programme, une pénalité de 60 euros par club sera demandée par la CSNDG. Il est obligatoire que chaque feuille de contenu de programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie CSNDG pour la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

## 6. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue le 15/04/16 à partir de 08:00 à la patinoire. Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse.

L'accréditation pour les compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- Musiques,
- Feuille de contenu de programme et formulaire de musique, s'ils n'ont pas encore été fournis,
- Tout document demandé par le Délégué Technique de la Compétition.

## 7. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par les Règles en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera effectué sur place aux heures indiquées sur les horaires de la compétition

## 8. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans les Règle ISU (Détermination et publication des résultats) sera utilisé.

Le résultat par club sera déterminé selon le Règlement Intérieur en vigueur. Les points marqués par un couple licencié dans un ou deux clubs différents du club ayant procédé à son inscription seront attribués au club d'entraînement du couple.

## 9. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## 10. PROTOCOLES

Selon les règles en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org)

## 11. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Délégué Technique de la compétition (voir coordonnées au paragraphe 1)**.

## 12. HORAIRES PREVISIONNELS

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la compétition seront publiés sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) deux semaines avant le début de la compétition.